

Permanences

Romans

Le premier jeudi du mois : 10h-12h
Sur rendez-vous les autres jours
Maison de quartier Saint Nicolas
14, place du Chapitre
à Romans-sur-Isère

Valence - LADAPT le Safran

Le 1er vendredi du mois : 14h-16h
Sur rendez-vous les autres jours
73 boulevard Tézier
à Valence

Bus cité : ligne 13
Arrêt : Centre de rééducation

Montélimar

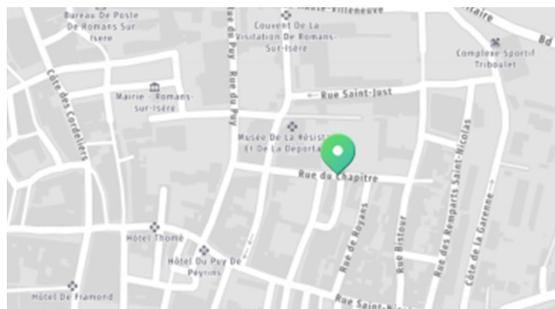
Le premier mardi du mois : 14h-16h
Sur rendez-vous les autres jours
3, rue des Quatre Alliances
à Montélimar

Contacts référents sociaux

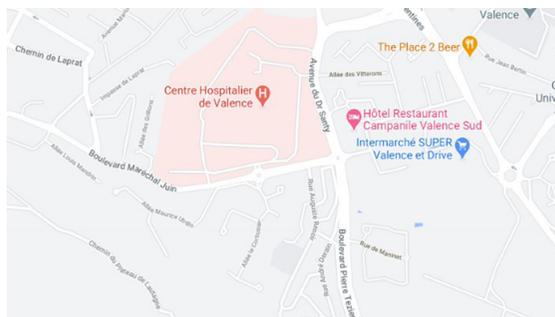
Secrétariat : 04 75 75 45 60

Responsable du Pôle accompagnement :
Céline Zumarán

LADAPT
"vivre
ensemble,
égaux & différents"



Romans



Valence



Montélimar



LADAPT DRÔME-ARDÈCHE - SAVS Psy
Secteur médico-social, social et d'insertion
professionnelle (SM2SIP)
73 boulevard Tézier - CS 50 336
26003 Valence Cedex - Tél : 04 75 75 45 60
savs.ladapt.drome@ladapt.net



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
www.ladapt.net



SAVS LADAPT
Handicap
psychique

Service d'accompagnement à la
vie sociale

Spécialisé pour des personnes
en situation de handicap psychique

LADAPT DRÔME-ARDÈCHE

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique



■ Le public

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) s'adresse à des personnes adultes souffrant de troubles psychiques stabilisés et résidant dans la Drôme. Les personnes accompagnées par le service rencontrent des difficultés à assumer seules certains domaines de la vie sociale.

■ Les objectifs

Le SAVS propose de soutenir, et d'aider les personnes à maintenir ou à trouver leur place dans la cité.

Pour cela, les référents sociaux peuvent accompagner et orienter les personnes dans leurs démarches liées à la santé, au logement, aux loisirs et/ou à l'insertion professionnelle.

Ils travaillent en lien avec les différents établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires présents sur le territoire.

■ L'accompagnement

- Afin de soutenir le projet d'accompagnement social par le SAVS, il est nécessaire que la personne bénéficie d'un suivi médical régulier.
- L'accompagnement s'articule autour de l'élaboration d'un projet personnalisé adapté aux besoins de la personne.
- Cet accompagnement est assuré par un référent social sous forme d'entretien au service, visite à domicile, accompagnement extérieur...
- Un contrat entre le SAVS et la personne formalise l'accompagnement.
- L'accompagnement que propose le SAVS est basé sur la libre adhésion de la personne.

■ L'équipe

- Un chef de service,
- Une coordinatrice,
- Quatre référents sociaux.

■ La procédure d'admission

Les personnes peuvent être admises au SAVS après obtention d'une notification de la Maison de l'Autonomie (MDA),

Après réception par le SAVS de la notification :

- Un premier entretien de présentation est proposé à la personne.
- La commission admission délivre un avis sur la demande d'accompagnement.
- Après un avis favorable de la commission, la personne est inscrite sur la liste d'attente SAVS.
- Avant l'admission un entretien d'admission en présence de la coordinatrice et du référent social est réalisé avec la personne.
- À l'admission, un contrat est signé, il formalise l'accompagnement par le SAVS.
- C'est le début de la phase d'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé.